

IP Paris Label « DOCTORAT EUROPÉEN »

1 A propos du doctorat européen

L'Institut Polytechnique de Paris délivre le label « Doctorat Européen » ou « Doctor Europaeus ». Il s'applique au diplôme national de doctorat, déjà reconnu à l'international dans le cadre du système L.M.D, et qui permet la reconnaissance de la dimension européenne du projet doctoral.

Il concerne les doctorants des établissements d'enseignement supérieur des pays membres de la Communauté Européenne, étendue aux autres états de l'Association Européenne de Libre Echange (Suisse, Islande, Norvège, Lichtenstein)

Tous les établissements de la Communauté Européenne habilités à délivrer un doctorat peuvent délivrer le « label Européen » au moment de la soutenance de doctorat sous réserve de réunir les conditions suivantes :

1. Le doctorat doit en partie avoir été préparé pendant un séjour de recherche **d'au moins trois mois** dans un autre pays européen.
2. L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par **au moins trois rapporteurs** dont deux d'établissements d'enseignement supérieur de **deux pays européens, autres que celui du pays où la soutenance a lieu**. De plus, les 3 rapporteurs doivent être habilités à diriger des recherches (HDR), ou Professeurs ou assimilés, externes au projet doctoral, à IP Paris et HEC Paris, n'ayant aucune publication avec le doctorant, et avec les encadrants/directeurs de thèse depuis au moins 3 ans pour une thèse à l'ED IPParis et 5 ans à l'EDMH. Le référent du laboratoire d'accueil ne peut pas être rapporteur. Pour plus des détails sur les personnes considérées comme étant assimilés à des professeurs des universités, et a fortiori, bénéficiant d'une équivalence à l'HDR, la grille d'équivalence fournie sur Galaxie¹ permet de comparer les titres, travaux et fonctions exercées dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France. Plus des détails sur ce sujet se trouvent également dans le règlement intérieur des EDs.
3. Au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays européen autre que celui du pays où la soutenance a lieu
4. Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue officielle de la Communauté Européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance

Ce dispositif est distinct de celui de la cotutelle, auquel il peut se superposer.

Ce label n'apparaît pas sur le diplôme de docteur, mais il constitue un élément fort pour valoriser la formation doctorale à l'international.

¹ https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/EC_pays_etrangers/Tableau_comparaison_au_26_septembre_2012.pdf

2 Procédure

La démarche d'obtention d'un label « Doctorat Européen » doit être entamée par le doctorant si possible dès le début du doctorat afin d'intégrer cette procédure dans le calendrier de réalisation de la thèse.

Le directeur de thèse/encadrant et le laboratoire auquel est attaché le doctorant doit tout mettre en œuvre pour accompagner le doctorant dans sa recherche d'un laboratoire d'accueil d'un autre pays européen. Cette démarche doit entrer dans la perspective de partenariat en adéquation avec les axes de recherche du laboratoire.

La mobilité du doctorant peut être financée partiellement par le programme ERASMUS+. Le doctorant et le directeur de thèse doivent suivre la procédure mise en place pour ce type de financement.

Avant la soutenance, le doctorant souhaitant obtenir le label « Doctorat européen » doit en informer son école doctorale.

Lors de sa déclaration de soutenance dans ADUM le doctorant indique s'il demande un Label européen et dépose les pièces justificatives.

Les rapporteurs venant des établissements d'enseignement supérieur des pays européens et ayant été rapporteur, doivent être présent lors de la soutenance (en présentiel ou en visioconférence si pas possible en présentiel).

Le doctorant se charge de préparer et d'imprimer l'ensemble des documents et formulaires nécessaires et de remplacer les informations génériques par les informations qui lui sont spécifiques. Il se charge de collecter les signatures nécessaires sur son dossier de demande de label de « doctorat européen ».

Le dossier du label « doctorat européen » est constitué des pièces suivantes :

- La présente procédure
- Le formulaire de candidature daté et signé par toutes les parties
- Le compte-rendu du séjour
- L'attestation de séjour dans le laboratoire d'accueil
- La délibération complémentaire du Jury de soutenance portant sur la délivrance du label « doctorat européen »
- L'attestation de délivrance du label de « doctorat européen »

Le jour de la soutenance, la copie du dossier complet de demande de label « doctorat Européen » est jointe au formulaire du procès-verbal de soutenance de thèse de doctorat et est fournie au Jury le jour de la soutenance. Le président du Jury date et signe la délibération complémentaire du Jury de soutenance portant sur la délivrance du label « doctorat européen ».

Après la soutenance, le doctorant dépose le dossier de demande de label de « doctorat européen » au service de scolarité doctorale, comprenant la délibération complémentaire du Jury de soutenance

portant sur la délivrance du label « doctorat européen » datée et signée par le président du Jury.

Après le second dépôt de la thèse, lorsque le doctorant a procédé au second dépôt de sa thèse, et que l'établissement est en mesure d'établir l'attestation de réussite au doctorat, la Graduate School se charge de collecter, en même temps que la signature de l'attestation de réussite au doctorat, la signature de délivrance d'un label de doctorat européen par le président d'IP Paris.

L'école doctorale remet l'attestation de délivrance du label de doctorat européen au docteur.

Formulaire IP Paris Label « DOCTORAT EUROPÉEN »

Candidat

Nom – Prénom :

Nationalité du doctorant :

Unité de recherche :

Date de 1^{ère} inscription en doctorat :

Discipline :

Thèse en cotutelle : oui – Non

Si oui, pays et université partenaire :

Mobilité européenne

Durée du séjour en mois (au moins trois) :

Date de début :

Date de fin :

Lieu de la mobilité (Unité de recherche, établissement, ville et pays) :

Nom du référent dans l'unité de recherche partenaire :

Soutenance de doctorat

Langue de soutenance prévue (une partie de la soutenance doit être effectuée dans une autre langue de l'UE que le français) :

Le doctorant

Nom, Prénom et signature du doctorant :

Formulaire IP Paris Label « DOCTORAT EUROPÉEN »

Avis sur la candidature au label de « doctorat européen »

Le directeur de thèse

Nom – Prénom :

Unité de recherche :

Avis et signature du directeur de thèse :

Le directeur de l'unité de recherche

Nom – Prénom :

Unité de recherche :

Avis et signature du directeur de l'unité de recherche :

Le directeur de l'école doctorale

Nom – Prénom :

Unité de recherche :

Avis et signature du directeur de l'école doctorale:

Formulaire IP Paris Label « DOCTORAT EUROPÉEN »

Modèle d'attestation de séjour

Je soussigné(e) M/Mme :

Directeur du laboratoire :

Etablissement :

Pays :

Certifie que :

M (*Mr*), Mme (*Ms*) :

doctorant(e) à l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris) a effectué dans mon laboratoire un séjour de recherche d'une durée de (nombre de mois), du (date), au (date), et que le compte rendu qu'il fait de son séjour est fidèle.

Le directeur du laboratoire partenaire

Nom, Prénom, date et signature

Formulaire IP Paris Label « DOCTORAT EUROPÉEN »

Compte Rendu du séjour

Nom-Prénom du doctorant :

Laboratoire en France :

Laboratoire et pays partenaire :

Le doctorant établit une synthèse d'une à deux pages dans laquelle il précise l'intérêt du séjour, les principaux chercheurs rencontrés, les résultats au vu du programme de la thèse, les participations à des colloques, séminaires dans le cadre du laboratoire d'accueil, les projets éventuels de publications avec les chercheurs du laboratoire, les conditions logistiques de l'accueil.

Formulaire IP Paris Label « DOCTORAT EUROPÉEN »

Délibération Complémentaire du Jury de Soutenance Portant sur la Délivrance du Label « Doctorat Européen »

Après délibération, les membres du jury estiment à l'unanimité que

- toutes les conditions sont bien réunies
- toutes les conditions ne sont pas réunies

pour que le label de « Doctorat Européen » soit ajouté au doctorat délivré à :

Nom :

Prénom :

Date, lieu et pays de naissance :

A l'issue de la soutenance sa thèse de doctorat intitulée :

Et qui s'est tenue dans la(les) langue(s) suivante(s) :

Fait à _____, le _____

Le président du jury (Nom, Prénom et signature)

Formulaire IP Paris Label « DOCTORAT EUROPÉEN »

Proposition de délivrance du Label « Doctorat Européen »

Vu la délibération complémentaire du Jury de soutenance portant sur la délivrance d'un label de « Doctorat Européen »

Je soussigné(e) : Nom, prénom du Directeur de l'école doctorale, propose au président de l'Institut Polytechnique de Paris que le label « Doctorat Européen » soit attribué à la thèse de doctorat de l'Institut Polytechnique de Paris.

Intitulée :

Nom :

Prénom :

Date, lieu et pays de naissance :

Soutenue le _____, à _____

pour laquelle une attestation de réussite au doctorat, jointe à cette proposition, a été établie par le service de scolarité doctorale.

Le Directeur de l'école doctorale

Nom, Prénom, date et signature

IP Paris Label « EUROPEAN DOCTORATE »

1 About European Doctorate

The Institut Polytechnique de Paris issues the “European Doctorate” or “Doctor Europaeus” label. It applies to the national doctoral diploma, already recognized internationally within the framework of the L.M.D system, and which allows the recognition of the European dimension of the doctoral project.

It concerns doctoral students from higher education establishments in member countries of the European Community, extended to the other states of the European Free Trade Association (Switzerland, Iceland, Norway, Lichtenstein)

All establishments in the European Community authorized to issue a doctorate can issue the "European label" at the time of the doctoral defense provided that they meet the following conditions:

1. The doctorate must partly have been prepared during a research stay of at least three months in another European country.
2. The authorization to defend the thesis is granted based on the reports written by **at least three reviewers**, including two from higher education institutions in two European countries other than the country where the defense is taking place. Additionally, the three reviewers must be authorized to supervise research (HDR), or Professors or equivalent, external to the doctoral project, at IP Paris and HEC Paris, with no publications with the doctoral student and with the thesis supervisors/advisors for at least 3 years for a thesis at ED IPParis and 5 years at EDMH. The supervisor of the hosting laboratory cannot be a reviewer. For more details on persons considered equivalent to university professors and, a fortiori, having equivalence to the HDR, the equivalence table provided on Galaxie² allows for comparing titles, works, and functions exercised in a higher education institution in a country other than France. Further details on this subject can also be found in the internal regulations of the EDs
3. At least one member of the jury must belong to a higher education institution in a European country other than that of the country where the defense takes place
4. Part of the defense must be made in an official language of the European Community other than that of the country where the defense takes place

This label is distinct from an international joint supervision and they can be done jointly.

This label does not appear on the doctoral diploma, but it is a strong element for promoting doctoral training internationally.

² https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/EC_pays_etrangers/Tableau_comparaison_au_26_septembre_2012.pdf

2 Procedure

The process of obtaining a “European Doctorate” label must be initiated by the doctoral student from the start of the doctorate in order to integrate this procedure into the timetable for carrying out the thesis.

The laboratory to which the doctoral student is attached must make every effort to support the doctoral student in his/her search for a host laboratory in another European country. This approach must be part of the partnership perspective in line with the research axes of the laboratory.

The doctoral student's mobility can be partially financed by the ERASMUS+ programme. The doctoral student and the thesis director must follow the procedure set up for this type of funding.

Before the defense, the doctoral student wishing to obtain the "European Doctorate" label must inform his/her doctoral school.

The doctoral school indicates in ADUM that the doctoral student is requesting a “European doctorate” label.

When submitting his/her defense file to the doctoral school portal, the doctoral student needs to complete the defense documents with the complete European label document.

The reviewers from higher education institutions in European countries and who have acted as reviewers must be present during the defense (in person or via video conference if in-person attendance is not possible).

The doctoral student is responsible for preparing and printing all the necessary documents and forms and replacing generic information with information specific to him/her. The PhD candidate is responsible for collecting the necessary signatures on his/her application for the “European doctorate” label.

The application for the “European Doctorate” is composed of the following documents:

- The current procedure
- The application form dated and signed by all parties
- The report of the stay
- The certificate of stay in the host laboratory
- The additional deliberation of the Defense Jury on the award of the "European doctorate" label
- The certificate of issuance of the “European doctorate” label

On the day of the defense, a copy of the complete “European doctorate” label application file is attached to the doctoral thesis defense report form and is provided to the Jury on the day of the defence. The President of the Jury dates and signs the additional deliberation of the Defense Jury related to the award of the "European doctorate" label.

After the defense, the doctoral student submits the application file for the "European doctorate" label to the doctoral school administrative office, including the additional deliberation of the defense Jury on the issue of the "European doctorate" label. » dated and signed by the President of the Jury.

After the second submission of the thesis, when the doctoral student has proceeded to the second

submission of his/her thesis, and that the establishment is able to establish the certificate of success in the doctorate, the Graduate School is responsible for collecting, at the same time as the signature of the certificate of successful completion of the doctorate, the signature of the proposal for the issuance of a European doctorate label by the president of IP Paris.

The doctoral school provides the certificate of the European doctoral label to the doctor.

Form IP Paris Label « EUROPEAN DOCTORATE »

Candidate

Last Name – First Name:

Nationality of the PhD candidate:

Laboratory:

Date of the 1st enrolment in the doctoral school:

Scientific Domain:

International Joint Agreement (Cotutelle) : Yes – No

If yes, which is the partner university:

Motivations for obtaining the European label:

European mobility

The duration of the mobility in months (at least three months are requested):

Starting date:

Ending date:

Lieu de la mobilité (Unité de recherche, établissement, ville et pays) :

Nom du référent dans l'unité de recherche partenaire :

Defense of the PhD

Language of the defense (the thesis needs to be done in an EU language other than French):

PhD Candidate

Last Name, First Name and signature of the PhD candidate:

Form IP Paris Label « EUROPEAN DOCTORATE »

Opinion on the application for the « European Doctorate »

Thesis director

Last Name, First Name:

Laboratory:

Opinion and signature of the thesis director:

Director of the laboratory

Last Name, First Name:

Laboratory:

Opinion and signature of the director of the laboratory:

Director of the doctoral school

Last Name, First Name:

Laboratory:

Opinion and signature of the director of the doctoral school:

Form IP Paris Label « EUROPEAN DOCTORATE »

Model of mobility certificate

I, the undersigned, Mr/Ms:

Director of Laboratory:

University/Laboratory:

Country:

Certifies that:

Mr (Mr), Mrs (Ms):

doctoral student at the Institut Polytechnique de Paris (IP Paris) carried out a research stay in my laboratory for a period of (number of months), from (date), to (date), and that I agreed on the report that he/she makes of his/her stay.

Director of the partner university laboratory
Last Name, First Name, Date and Signature

Form IP Paris Label « EUROPEAN DOCTORATE »

Report of the mobility

Last Name, First Name of the PhD candidate:

Laboratory in France:

Laboratory in the partner university and Country:

The doctoral student draws up a summary of one to two pages in which he/she specifies the interest of the stay, the main researchers encountered, the results in view of the program of the thesis, the participation in conferences, seminars within the framework of the laboratory of reception, possible publication projects with the researchers of the laboratory, the logistical conditions of the reception.

Form IP Paris Label « EUROPEAN DOCTORATE »

Additional Deliberation of the Defense Jury on the Issue of the "European Doctorate" Label

After deliberation, the members of the jury unanimously agree that

- all the conditions are met
- not all conditions are met

so that the "European Doctorate" label is added to the doctorate awarded to:

Last Name:

First name:

Date, place and country of birth:

At the end of the defense of his/her doctoral thesis entitled:

And held in the following language(s):

Place

Date

The president of the jury (Last name, First name and signature)

